

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

Date de convocation : 27 mai 2020

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Laura PETIT DIT DARIEL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des délégations qu'il a attribuées aux adjoints :

M. Bernard GAY, 1^{er} adjoint : Finances ; Budget ; Gestion du personnel communal ; Remplacement du Maire en cas d'absence ou d'empêchement.

Mme Sylvie TISSERAND, 2^{ème} adjointe : Affaires sociales et CCAS ; Affaires culturelles, sportives et associatives ; Communication et site internet.

M. Mario GANDELIN, 3^{ème} adjoint : Affaires scolaires et périscolaires ; Bâtiments communaux ; Voirie, réseaux et défense incendie ; Bois et forêt ; Environnement et embellissement du village.

○ Commission des Finances et Comité consultatif des Finances

Suite à remarque de la Préfecture la Commission communale des Finances est transformé en Comité consultatif des Finances.

○ Modification simplifiée du PLU

Suite à l'acquisition d'une parcelle communale, située au lieu-dit « Sur la route », M. TERRIEN a déposé une déclaration de travaux, en vue de l'agrandissement du parking PL du restaurant l'As de Cœur. Cette demande a fait l'objet d'un refus au motif qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévoit, notamment pour cette parcelle, une desserte par la RD 20. Considérant que cette parcelle est déjà desservie par la RD 678, il convient de procéder à la suppression de cette OAP par une modification simplifiée du PLU. Le cabinet d'urbanisme Initiative A&D, qui a réalisé la révision du PLU en 2014, propose son assistance à la modification pour un coût de 1 800 € TTC. De plus, nous avons l'obligation de verser le PLU complet au Géoportail de l'Urbanisme, pour un coût de 2 280 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est proposée, ainsi que le versement du PLU complet au Géoportail de l'Urbanisme et valide le devis du cabinet IAD.

○ Délégation pour recrutement de contractuels

M. Bernard GAY expose au Conseil Municipal la nécessité de donner délégation à M. le Maire pour permettre le recrutement d'agents contractuels pour assurer la continuité des services publics en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier de l'activité, et cas de besoin pour un travail spécifique et discontinu.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

○ CCAS - Fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal a fixé à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du

Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), et a élu les 6 membres issus du Conseil Municipal. Les 6 autres membres seront désignés par arrêté du Maire.
M. le Maire est président de droit du CCAS.

La composition du Conseil d'administration du CCAS est la suivante :

Élus du Conseil Municipal	Hors Conseil Municipal
Mme Anne-Marie BADIN	Mme Christiane ANTOINE
Mme Claudine BOUVET	Mme Michelle GAILLARD
M. Bernard GAY	Mme Renée GUICHON
M. Alain MOUILLOT	Mme Mireille MARECHAL
Mme Agnès SUILLOT	Mme Marie ROTH
Mme Sylvie TISSERAND	Mme Christiane TOMEZAK

○ CLIS - Désignation des délégués

Chaque commune membre de la Commission Locale d'Information de Surveillance (CLIS) relative aux activités du Centre de Stockage du Jura doit désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Déléguée suppléante
Mme Laura PETIT DIT DARIEL	Mme Claudine BOUVET
Mme Sylvie TISSERAND	

○ CAO - Désignation des membres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se compose de 3 membres titulaires issus du Conseil Municipal. Il doit également être prévu 3 membres suppléants.

Après élection par l'assemblée délibérante, la composition de la CAO est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Claudine BOUVET	Mme Anne-Marie BADIN
M. Mario GANDELIN	M. Hubert DUFFNER
M. Bernard GAY	M. Alain MOUILLOT

○ Comités consultatifs

Sur proposition de M. le Maire, les comités consultatifs suivants se composent ainsi :

Comité consultatif des Affaires Scolaires

Responsable : M. Mario GANDELIN	
Élus du Conseil Municipal	Hors Conseil Municipal
Mme Claudine BOUVET	M. Kévin BERRY
Mme Sylvie GIRARD	Mme Vanessa BERTIN
M. François JOUVANCEAU	Mme Anne-Lise GONIN
Mme Aurélia PERRIN	Mme Justine LUGAND
Mme Laura PETIT DIT DARIEL	Mme Maud MALARD
Mme Agnès SUILLOT	M. Ludovic ROUTHIER

Comité consultatif de la Communication et du site internet

Responsable : Mme Sylvie TISSERAND	
Elus du Conseil Municipal	Hors Conseil Municipal
M. Mario GANDELIN	M. Jean-Pierre BADIN
M. Bernard GAY	M. Mathieu CHAMBARD
M. Alain MOUILLOT	M. Dominique THOUVEREY
Mme Laura PETIT DIT DARIEL	M. Robert VIDOTTO
M. Luc THURA	

Comité consultatif des Bâtiments, voirie et réseaux

Responsable : M. Mario GANDELIN	
Elus du Conseil Municipal	Hors Conseil Municipal
M. Hubert DUFFNER	M. Pascal AMELOT
M. François JOUVANCEAU	M. Philippe BERRARD
M. Alain MOUILLOT	M. Mathieu CHAMBARD
M. Olivier PETIT	M. Daniel CHAPUIS
Mme Aurélia PERRIN	M. Michel JACQUARD
M. Luc THURA	M. Guy JACQUOT

Comité consultatif de l'Aménagement et de la gestion de l'étang

Responsable : M. Jean-Yves LANNEAU	
Elus du Conseil Municipal	Hors Conseil Municipal
M. Hubert DUFFNER	M. Pascal AMELOT
M. Mario GANDELIN	M. Anthony BLANC
M. Bernard GAY	M. Michel JACQUARD
M. Alain MOUILLOT	M. Guy JACQUOT
Mme Aurélia PERRIN	M. Michel PUGET
Mme Laura PETIT DIT DARIEL	
Mme Sylvie TISSERAND	

○ Garants de coupes - Désignation

Sur proposition de M. le Maire, sont désignés garants de coupes : MM. Gérard MEJAT, Michel PUJET et Jean-Paul VINCENT.

○ Correspondant Défense - Désignation

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Alain MOUILLOT, Correspondant Défense.

○ Remboursement de frais

Pour la réalisation de masques en tissus par les bénévoles, durant la période de confinement dû au Covid-19, Mme BOUVET a dû être acheté de l'élastique par internet, le produit étant introuvable sur le secteur. En accord avec le Comptable de la collectivité, Mme Claudine BOUVET sera remboursée par mandat administratif.

○ Subvention au Fablab Bresse du Jura de Commenailles – L'Atelier Made in iki

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le Fablab (laboratoire de fabrication) Bresse du Jura de Commenailles « L'Atelier Made in iki », par l'intermédiaire de M. Christophe ROUSSELLE, a confectionné 15 visières pour la Commune. En remerciement, M. le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'association du Fablab « L'Atelier Made in iki ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Ecole : environ 80 enfants sont de retour à l'école à la rentrée de juin 2020. Compte-tenu de la contrainte en termes d'espace, limitant à 12 le nombre d'élèves par classes, les enfants sont accueillis 2 jours par semaine. D'un point de vue général, le fonctionnement est bon, les gestes barrières sont bien appliqués.
- ALSH : Malgré la mise en place d'un service d'accueil gratuit durant les temps scolaires, pour les enfants ne pouvant être accueillis à l'école, la fréquentation a été très faible le 1^{er} jour. Toutefois, l'information commençant à circuler auprès des familles, les effectifs devraient progresser dans les prochains jours.
Le centre de loisirs sera, quant à lui, ouvert jusqu'au 31 juillet 2020, par groupes séparés, pour la journée complète avec repas, afin d'éviter les allés et venus des enfants durant la pause méridienne.
- Carte Avantages Jeunes 2020-2021 : les inscriptions sont à faire avant le 17 juillet 2020.
- Le FC Courlaoux informe qu'il recrute, pour sa saison 2020-2021, des joueurs, des encadrants des bénévoles.
- Salon de coiffure : le salon serait repris rapidement par Style & Coif de Bletterans (Mme Priscilla BUGUET).
- Jurés d'assises 2021 : le tirage au sort aura lieu le 12 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire,
Laura PETIT DIT DARIËL



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

